



**Forum: Metrology – Trade Facilitator**  
**Offer of support by:**



**Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie**  
**- DARPMI - Sous-direction de la métrologie (France)**

**What can be offered:**

La sous-direction de la métrologie (SDM) peut proposer des offres de coopération bilatérale dans le domaine de la métrologie légale. A titre d'exemple, des coopérations bilatérales ont été mises en place ou sont en cours de réalisation avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, et des participations à des programmes européens de jumelage ont eu lieu (Pologne, Roumanie).

Compte tenu de ses ressources humaines, la SDM ne peut intervenir que rarement avec ses propres moyens. Le plus souvent, elle fait appel à des organismes spécialisés dans la formation, tels que:

- l'institut de la gestion publique et du développement économique,
- l'école des mines d'Alès,
- l'école des mines de Douai,
- le laboratoire national d'essais.

Par ailleurs, la sous-direction de la métrologie anime le Forum euro-méditerranéen de métrologie légale (EMLMF), forum destiné à favoriser la coopération entre les pays européens et les pays du pourtour méditerranéen. Ce forum peut également s'ouvrir à d'autres pays. Les candidats sont invités à se faire connaître.

*The French service of legal metrology is responsible for the animation of the Euro-Mediterranean Legal Metrology Forum (EMLMF), aiming at encouraging the co-operation between European countries and countries having a coast on the Mediterranean sea. This forum can also accept other countries. Candidacies would be welcome.*

**What are the prerequisites and conditions:**

La SDM ne disposant pas de moyens de financement propres, les actions de coopération sont conditionnées à l'acceptation du financement par un organisme extérieur, tel que:

- la Banque mondiale,
- l'Union européenne,
- des organismes français spécialisés dans la coopération: l'ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières) ou EGIDE.

Les demandes de financement auprès d'institutions autres que les organismes français doivent être recherchées par le demandeur de la coopération lui-même.

L'accord de financement par les organismes français peut être soumis à des conditions ou des limitations, notamment budgétaires.

**Sauf exception, les formations sont dispensées en français.**

Ces formations sont destinées à des ingénieurs ou des techniciens des organismes d'Etat chargés de la métrologie légale dans leur pays, et ayant déjà, en principe, une formation générale à la métrologie légale.

**Whom to address:**

**During the Forum:**

Gérard LAGAUTERIE  
French CIML Member

**After the Forum:**

Nicole RENARD  
Sous-direction de la métrologie  
20 avenue de Ségur 75353 PARIS 07 SP, France  
[nicole.renard@industrie.gouv.fr](mailto:nicole.renard@industrie.gouv.fr)